

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du Triadou régulièrement convoqué (convocation adressée le 21/03/2025) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Pascal VABRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Absents : 2

Étaient présents : Nadine BELIN, Denis CART-LAMY, Serge CHARNELET, Laurence PLASSIARD, Pascal VABRE, Stéphan ZURITA

Procuration : Régine LARMET à Nadine BELIN

Absents : Emmanuelle VUILLET-QUERE, Matthieu MEYNIER

Secrétaire de séance : Laurence PLASSIARD a été désignée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la commune

Monsieur Stéphan ZURITA présente :

La proposition de vote du Budget primitif de la commune 2025

Le budget est voté par chapitre (les crédits inscrits sont ainsi ouverts au niveau des chapitres), avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, puis il fait l'objet d'un vote pour son adoption dans sa globalité par l'assemblée.

Le projet de budget primitif 2025 de la Commune est soumis au conseil.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	638 923,42 €	695 370,31 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	150 761,07 €	108 508,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 993,82 €	0,00 €
Total de la section d'investissement		833 678,31 €	833 678,31 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 092 363,73 €	654 545,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	457 818,73 €
Total de la section de fonctionnement		1 092 363,73 €	1 092 363,73 €
Total du budget		1 926 042,04 €	1 926 042,04 €

Soit un budget, avec reprise de résultats, équilibré à hauteur de **1 926 042,04 €** en recettes et dépenses.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

M. le maire propose au conseil municipal d'examiner et d'approuver le budget de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et avoir entendu l'exposé, et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Et après que chaque chapitre des sections de fonctionnement, d'investissement et les opérations d'équipement, ait fait l'objet d'un vote et ait été adopté à la majorité des suffrages exprimés,

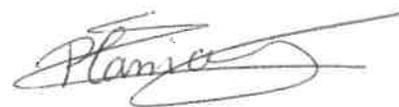
➤ **ADOpte** LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

VOTE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le Maire
Pascal VABRE

La Secrétaire de Séance
Laurence PLASSIARD



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.